



Présents : R. ARANDA, C. BLAIN, G. BOUHIN, A. CARRIERE, M. CHAPELLIER, I. CUENOT, M. DESTAING, F. DOLE, C. GABRY, F. GARCIA, B. JEANNIN, A. LOUVRIER, O. MARLOT, O. REGNIER, J. DE LA ROCHEFOUCAULD, M. SAULNIER, L. SCHNEITER, N. SIEVERT, T. VUITTENEZ.

Excusés : C. MICHEL à partir de 22H00 procuration à F. GARCIA, I. VINAI, JP. GURTNER, N. PECOT procuration respective à N. SIEVERT, M. SAULNIER et O. MARLOT.

Pas d'auditeur

Le compte rendu du conseil municipal du 30 avril est validé à l'unanimité. Quorum atteint

Le maire propose de rajouter à l'ordre du jour, la récupération des titres sécurisés ANTS par les agents de l'espace France Services et APD de la salle des sports.

**Le conseil municipal se prononce favorablement pour le rajout de ces 2 délibérations à l'ordre du jour**

Le conseil municipal souhaite une bonne continuation à Sandy BERGER qui part vers de nouveaux horizons. Nous la remercions pour son engagement et souhaitons la bienvenue à Caroline BLAIN qui la remplace.

### 1. Vie de la commune

#### ➤ Vie de la commune – Appel à projet : Réhabilitation du centre de LABERGEMENT DU NAVOIS

Notre objectif est de réhabiliter et sécuriser le centre du village.

- Les ressources possibles sont la vente de l'ancienne mairie (en cours), les fonds de la commune et les aides publiques
- La démarche : Une réunion publique de présentation aura lieu le 8 octobre à 19H00 à la salle des fêtes de LEVIER

A l'issue de cette réunion, la 1<sup>ère</sup> étape sera de centraliser les propositions et idées des habitants qui seront à déposer dans la boîte à idées accessible au secrétariat de la mairie ou à envoyer par mail à [communication@levier.fr](mailto:communication@levier.fr)

Après une présélection, le conseil municipal proposera par le biais d'un vote démocratique 3 projets. Au préalable, un débat sera organisé si les conditions sanitaires le permettent.

#### ➤ Remerciements

Le conseil municipal remercie l'association « à 4 mains » pour la confection des rideaux de la salle des fêtes et l'entreprise Dole paysage pour la plantation des arbustes dans les jardinières devant la mairie.

#### ➤ Marché nocturne

Pour animer le marché nocturne et le rendre plus convivial, le groupe « Après la Ville » se produira le 9 juillet de 19H00 à 21H00. Nous pensons reproduire ce format une fois par mois.

#### ➤ Résidence "seniors"

La commune abandonne le projet MARPA (portage public) au profit du projet de l'entreprise Kalia. La résidence sera construite au centre du Bourg et comprendra une douzaine d'appartements.



#### ➤ Ecole Pergaud :

Un poste de psychologue scolaire est créé à l'école Louis PERGAUD. Cet emploi interviendra sur d'autres villages ainsi que sur le territoire de la CCA800.

### ➤ **Civisme**

Après plusieurs appels restés infructueux, notamment dans cette feuille municipale, le conseil municipal va demander à la gendarmerie de procéder à des verbalisations concernant les voitures stationnées sur les trottoirs, stationnées à la journée sur des places minutes et les chiens errants. Nous avons eu de nombreux retours de parents trop souvent obligés de passer sur la route avec les poussettes ou d'enfants ne pouvant plus fréquenter les parcs par crainte de croiser des chiens errants.

Pour rappel : voiture sur le trottoir 135€, chien errant et excrément 68€.

### ➤ **Accueil de jour**

**Eliad** est une association récente, née le 30 avril 2013 de la fusion de la FASSAD Haute-Saône et de l'ASSAD Besançon-Pontarlier, toutes deux présentes

depuis de nombreuses années dans le paysage de l'aide à domicile.

Cette structure accueille à la journée entre 6 et 10 personnes de plus de 60 ans en situation de dépendance et permet de rompre leur isolement en préservant et en développant le lien social et l'autonomie. Elle offre également un temps de répit aux aidants familiaux.

L'accueil et l'animation sont assurés par une équipe d'intervenants encadrée par une infirmière. Les intervenants sont aides-soignants, aides médico-psychologiques, psychologues, animatrice, agents polyvalents.

Prise en charge financière (APA, Assurance Maladie, Mutuelle) + participation de l'utilisateur. Crédit d'impôt de 50% des dépenses engagées selon la réglementation en vigueur sur le reste à charge, déduction faite des aides perçues.

Eliad générerait au minimum 3.5 emplois à temps partiel.

### ➤ **Réunions publiques**

1. Le conseil municipal a mis en place une solution numérique pour la collectivité, les associations, les artisans, les indépendants et les commerçants. Une réunion publique aura lieu le mercredi 8 septembre à 19H30 à la salle des fêtes de LEVIER pour tous ces acteurs.
2. La réunion publique concernant la rénovation du patrimoine aura lieu à l'issue de celle de la présentation des projets de réhabilitation du centre de LABERGEMENT DU NAVOIS le 8 octobre à 19H00

### ➤ **Parc Courbet**

Nous n'avons pas eu assez de retours pour les jardins partagés (3 demandes).

La commune étudie l'aménagement du parc avec quelques arbres fruitiers, prairie fleurie et aire de détente.

### ➤ **Divers**

- Le conseil municipal se prononce favorablement pour la résiliation du bail avec le centre de tri de la poste. La commune portait une partie de la location du centre de tri. Un accord a été trouvé entre la municipalité, la poste et le propriétaire. Les 150€/mois de location seront portés par la poste et la commune met à disposition le parking derrière l'espace France services pour les véhicules des facteurs.
- Nous avons fait remonter à la préfecture nos remarques et celles d'une grande majorité des habitants qui n'ont pas reçu les Professions de foi des candidats des élections départementales et régionales.
- Bienvenue à M. Jean-Marc ROSSET, agent technique en remplacement de M. Kevin FANTINI et à M. Gérard DEMENUS en contrat aidé.

## **2. Achat – Vente columbarium et caveaux**

La commune acte l'achat d'un columbarium pour la somme de 11 494.00€ TTC avec 12 tiroirs.

Le prix de revente sera de 1 100€ par tiroir, chaque tiroir disposant de 4 urnes.

La commune va acquérir aussi quatre caveaux, deux de 2 places pour 4 800€ TTC et deux de 4 places pour 6 000.00 € TTC.

Le prix de vente est identique au prix d'achat sachant qu'il faut ajouter le coût de la concession trentenaire de 60€/m<sup>2</sup>.

**Accord à l'unanimité**

### **3. Garantie emprunt habitat 25**

Vu le Contrat de Prêt N° 122680 en annexe signé entre *l'office public de l'habitat du département du Doubs*, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

L'assemblée délibérante de Levier accorde sa garantie à hauteur de 30 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 894 800 euros, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat. Soit un montant de 268 440€ augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

**Accord à l'unanimité**

### **4. Vente du bâtiment mairie-école de LABERGEMENT DU NAVOIS**

Une délibération a été prise par l'équipe municipale précédente pour la vente du bâtiment école mairie de LABERGEMENT DU NAVOIS au 1 rue du Curtil Moulin.

Il convient de reprendre cette dernière pour actualiser le nom des acheteurs soit une vente au profit de Monsieur Philippe GUICHARD et Madame Judicaëlle ROZAT au prix de 90 000€.

**Accord à l'unanimité**

### **5. Indemnités du maire**

Lors de la prise de fonction en juin, le maire a souhaité abandonner 20% de ses indemnités au profit de projets ciblés passant d'un brut de 2 006.93€ à 1 605.54€

Après un rapide calcul, le maire souhaite diminuer ses indemnités actuelles de 1 605.54€ brut à 1 072.25€ brut. Le but n'est pas de faire de la démagogie mais bien d'être **dans une gestion des dépenses publiques intelligente et optimisée.**

A noter que la diminution du net perçu au profit du maire est de 2 580€ / an pour une dépense communale et intercommunale totale de 14 520€ annuelle. Cela s'explique par l'effet tranche des cotisations pas toujours pertinentes.

Cette somme reste disponible et à disposition du maire pour des projets spécifiques comme le terrain multisports.

**22 voix pour et une abstention**

### **6. DM régularisation achat d'eau**

Il convient, pour régulariser l'achat d'eau de l'année 2020, d'alimenter le compte 605, chapitre 011 dans le budget eau, la somme supplémentaire de 30 000€.

**Accord à l'unanimité**

### **7. Déménagement de la CCA800 dans le bâtiment administratif de la mairie**

Etat des lieux :

- La maison de santé, propriété de la CCA, va accueillir prochainement plus de soignants. La demande de surface supplémentaire nécessite de libérer des m<sup>2</sup>.
- Les bureaux de la CCA actuellement dans la maison de santé n'ont pas vocation à rester.
- La commune de Levier a donc naturellement proposé l'aile droite du RDC de la mairie pour centraliser les services et ainsi faire de la mairie un bâtiment administratif.

Ce qui va changer :

- Nous sommes bien conscients que ces locaux, bien que sous occupés, rendent des services aux associations. La mairie se rapprochera rapidement de ces dernières pour trouver ensemble des solutions.

- Les habitants de la CCA auront, autour de la place Bugnet, l'ensemble des administrations et des services.
- La CCA et la commune pourront mutualiser des dépenses (Fibre, serveur...)

Les modalités :

- La CCA a validé en conseil sa nouvelle installation.
- La commune de Levier engagera les travaux de rénovation et sera remboursée intégralement par la CCA.
- La mise à disposition des locaux est gratuite et permet à la commune de Levier de continuer à jouer son rôle de Bourg centre de la communauté de communes.
- La location des locaux par la CCA aux soignants fait faire des économies réelles aux contribuables que nous sommes.

**Le conseil municipal de LEVIER à l'unanimité se prononce en faveur de l'installation des bureaux de la CCA800 dans le bâtiment mairie.**

## 8. Référentiel M57 pour les budgets annexes et principal M14

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, mise à jour par la DGCL et la DGFiP, en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux.

- Le référentiel M57 est applicable pour le budget principal de la commune - Budget Bois – CCAS.
- Afin d'anticiper ce passage, il est proposé d'adopter au 1<sup>er</sup> janvier 2022 le référentiel M57.
- Le référentiel M57 deviendra le référentiel de droit commun à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et sera applicable à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs.
- Les budgets Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) ne sont pas concernés et conservent leur propre nomenclature (M4).

**Le conseil municipal à l'unanimité valide cette adhésion.**

## 9. Vente / Location de la voie communale à l'arrière de l'hôtel « GUYOT »

Dans le cadre de l'étude de la vente du bâtiment Guyot à un investisseur privé, la commune doit se prononcer sur la vente ou la location de la voirie qui sépare le bâtiment et le parking.

Le but de cette démarche est de permettre la création d'une terrasse en partie arrière du restaurant.

Il est proposé de mettre à disposition la voirie au profit du commerçant par une convention d'occupation.

Le conseil donne pouvoir au maire pour signer cette convention et négocier les termes et conditions.

**Accord à l'unanimité**

## 10. Achat de l'ancien EHPAD

LE CHI-HC (centre hospitalier intercommunal de haute comté), propriétaire de l'EHPAD a pour projet de démolir l'ancien bâtiment. La commune doit sortir à ces frais le transformateur qui se situe en sous-sol et qui alimente le nouvel EPHAD et une partie du quartier de la gendarmerie. Les devis d'ENEDIS varient entre 48 300 et 70 700€ HT suivant la solution retenue.

La municipalité a fait part au CHI-HC de son souhait d'acquérir le foncier. Le CHI-HC propose la cession du bâtiment et du terrain au prix de 150 000€ en l'état. Le coût estimatif de démolition réalisé par le CHI-HC, est de 260 000€ TTC dont 20 000€ de désamiantage. La surface de la parcelle est de 3800m<sup>2</sup>.

Le conseil ne retient pas cette offre qui, additionnée au coût de démolition n'est pas viable pour la commune. Néanmoins, le conseil reste attaché à la possibilité d'acquérir le bien pour créer une réserve foncière.

Le conseil donne pouvoir au maire pour faire les démarches nécessaires de négociation avec le CHI-HC et pour signer le devis ENEDIS afin de déplacer le transformateur.

**Accord à l'unanimité**

## 11. Droits de place

Il convient de fermer la régie des recettes concernant l'encaissement des droits de place pour les marchés et les foires.

Une convention d'occupation du domaine public sera signée pour les marchés hebdomadaires, les foires et plus généralement l'occupation du domaine public. Cette convention prévoit les modalités d'utilisations, tarifs, emplacements, assurances, gestion des ordures...

Le tarif annuel sera applicable obligatoirement pour les commerçants avec un forfait de 250€ / an et 100€ pour le raccordement électrique avec un prorata mensuel pour les nouveaux arrivants.

Pour le marché nocturne, saisonnier, les tarifs d'occupations restent identiques soit 1€ le ml avec un minimum de 5€ par jour. Le raccordement électrique est facturé 2€. La facture sera établie en fin de saison. Une feuille de présence circulera chaque jour de marché.

**Le conseil municipal à l'unanimité** se prononce favorablement pour la fermeture de la régie, l'application de la convention et des nouveaux tarifs

## 12. Subventions aux associations 2021

ASSOCIATION	SUBVENTION
AS LEVIER	4 227,80 €
TENNIS	350.00 €
HANDBALL	1 510.00 €
ESCRIME	1 280.00 €
JUDO	900.00 €
BADMINTON	460.00 €
FIT'N DANCE	1 250.00 €
CARREAU LEVITIEN	1 100.00 €
FAMILLES RURALES	600.00 €
RANDONNEURS DES SAPINS	450.00 €
ALPE	270.00 €

AMIS DU MUSÉE	360.00 €
ASSOCIATION LAÏQUE	60.00 €
SOLUNA	300.00 €
AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE	310.00 €
CHORALE LA PASTORALE	85.00 €
DONNEURS DE SANG	160.00 €
CLUB DU 3 <sup>ème</sup> ÂGE	380.00 €
A 4 MAINS	400.00 €
ANCIENS COMBATTANTS	120.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 572.80 €</b>

AUTRES ASSOCIATIONS	SUBVENTION
CROIX ROUGE	150.00 €
RÉTINA France	85.00 €

COMICE AGRICOLE	70.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>305.00 €</b>

**Accord à l'unanimité. N'ont pas pris part au vote O. MARLOT et F. GARCIA**

ADMR	1 000.00 €
------	------------

**Le conseil municipal se prononce par 15 voix pour, 6 abstentions et 1 voix contre. M. CHAPELLIER ne prenant pas part au vote.**

## 13. Projet de site de téléphonie mobile à LABERGEMENT DU NAVOIS

Le conseil municipal autorise :

- Orange à installer des équipements techniques en section B parcelle 462 d'une surface d'env. 70m<sup>2</sup>, de raccorder les équipements techniques aux réseaux énergie et transmission existants et d'accueillir éventuellement d'autres opérateurs dans l'enceinte du site Orange.
- le maire à signer la convention entre la commune de Levier et Orange, notamment pour une durée de 12 ans, et de négocier le montant du loyer annuel.
- Orange à déposer une demande de défrichement d'une surface d'environ 400m<sup>2</sup>.

Cette antenne couvrira la commune de GEVRESIN et la commune de LABERGEMENT DU NAVOIS.

**Accord à l'unanimité**

## 14. Taux de la taxe d'aménagement

Les taux de la taxe d'aménagement doivent être votés avant le 30 juin 2021.

La part communale est de 4% et la part départementale de 1%.

Proposition de laisser en état pour l'année à venir.

**Accord à l'unanimité**

## 15. Récupération des titres sécurisés ANTS par les agents de l'espace France Services

L'espace France services est une compétence communautaire.

L'ANTS (CNIE et passeports) attaché à l'Espace France Services est une compétence de la commune.

Il convient de délibérer pour que les agents de l'Espace France Services puissent récupérer les titres sécurisés (CNIE et passeports).

**Accord à l'unanimité**

## 16. Salle des sports, marchés de contrôle technique et Coordination Sécurité et Protection de la Santé

Dans le cadre des travaux de la salle des sports et suite à consultation pour les missions Contrôle Technique et Coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS), il est fait part au conseil municipal des résultats de l'appel d'offre et propose de retenir les entreprises comme suit :

- Mission contrôle technique (Mission L, LE, SEI, PS, HAND, Attestation HAND) : SOCOTEC pour un montant HT de 4 300 €
- Mission SPS : SOCOTEC pour un montant HT de 4 000 € HT

**Accord à l'unanimité**

## 17. Salle des sports

La maîtrise d'œuvre en charge du projet annonce les coûts pour la réhabilitation et l'extension de la salle des sports.

Les prix des matières premières et la reprise de la structure de la charpente majorent le coût estimatif de l'étude de faisabilité. La maîtrise d'œuvre va affiner les coûts au stade APD. Dans tous les cas, le maire propose lors du lancement de l'appel d'offre, de scinder en deux tranches l'extension et la rénovation.

L'appel d'offre, pourra répondre à l'APD avec comme option, la réfection simple de la toiture. En fonction des devis obtenus et des subventions, le conseil se prononcera sur la solution retenue.

**Accord à l'unanimité**

## 18. Questions diverses

Le Dispositif de Formation Linguistique a débuté à Levier le 30 septembre 2019 et s'est terminé le 21 juin 2021. Dix-huit stagiaires ont obtenu un Diplôme d'Etudes en Langue Française.

Le Greta remercie la Mairie de Levier qui a mis à disposition ses locaux, notamment la salle de musique et l'école Pergaud qui a proposé ce dispositif à de nombreux parents d'élèves. Si vous êtes intéressés par une nouvelle session, n'hésitez pas de vous inscrire par mail à [enfance.jeunesse.levier@orange.fr](mailto:enfance.jeunesse.levier@orange.fr)

Si les beaux jours impliquent pour tout jardinier qui se respecte les incontournables travaux d'extérieur, il est peut-être nécessaire de rappeler quelques bonnes règles en matière de bruit.

L'arrêté préfectoral du 19 avril 2005 précise que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils causant une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ou autres outils assimilables à ces derniers ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**







# MARCHÉ NOCTURNE

## "Après la ville"

**concert gratuit**  
09 JUILLET 2021  
19H00 - 21H00  
Place de la mairie




SUR LA PLACE DE LA MAIRIE

# 13 juillet 22h30

## FEU D'ARTIFICE BAL POPULAIRE




## Musée Relais du Cheval de trait Comtois et de la Forêt

---

# JUILLET AOUT 20 21




**-Mardi 13 juillet 14h30**  
Atelier enfant à partir de 5 ans  
"mosaïque de graines"

**-Mercredi 21 juillet 14h30**  
Atelier enfant à partir de 5 ans  
"land art"

**-Vendredi 23 juillet à partir  
de 17h  
jusqu'à 22h**  
Marché nocturne,  
démonstration spectacle  
équestre, buvette, petite  
restauration

**-Mercredi 28 juillet 10h00**  
Atelier enfant à partir de 4 ans  
"Rallye photo au musée"

**-Mercredi 28 juillet 14h30**  
Atelier enfant à partir de 8 ans  
"bijoux en bois, cuir, graines"

**-Mercredi 18 aout 10h00**  
Atelier enfant à partir de 4 ans  
"kamishibai et jeux au musée"

**-Mercredi 18 aout 14h30**  
Atelier enfant à partir de 8 ans  
"Papier maché"

**Atelier enfant**  
4 € / enfant / atelier

**- Balade en calèche d'1h**  
les mardis, jeudis  
et vendredis à 18h selon  
disponibilité:  
12 € / adulte ; 8 € / enfant

---

A partir du 13/07 Visite d'une  
ferme suivie de la préparation  
des chevaux puis balade en  
calèche tous les mardis et  
jeudis à 18h à 20 kms / 20min  
de Levier  
15 € / adulte ; 11 € / enfant

---

- Visite d'une ferme  
tous les mercredis à 17h  
2 € / personne

---

- Visite d'une fromagerie(8kms de Levier)  
tous les jeudis du 15/07 au 20/08  
à 8h30  
2 € / personne

**Tous les ateliers, balade,  
visite ferme/fromagerie  
sont sur réservation préalable au musée :**  
Téléphone 03 81 89 58 74  
Email [musee.levier@wanadoo.fr](mailto:musee.levier@wanadoo.fr)





## EGLISE DE LEVIER

**DIMANCHE  
25 JUILLET  
2021**

**17 heures**

## CONCERT D'ORGUE par Marie-Claude BLENY

*Oeuvres de François COUPERIN  
Dietrich BUXTEHUDE  
Jean-Sébastien BACH  
Félix MENDELSSOHN*

**PARTICIPATION LIBRE**

Amicale des Sapeurs Pompiers de Levier

# FONDUE GÉANTE

**14 août**

**animée par Lydie MOUGIN**



Une randonnée pedestre de 8km  
est proposée avec son ravitaillement.  
Elle précédera le repas.

**Salle des Fêtes  
de LEVIER - 20h30**

**Horaire départ randonnée : 18 à 19h maxi**  
Départ depuis la salle des fêtes de Levier  
Randonnée comprise dans le prix du repas

**Renseignements  
et/ou inscriptions  
07.87.70.53.59**

- Fondue  
- Assiette anglaise  
- Menu enfant

**15 €**

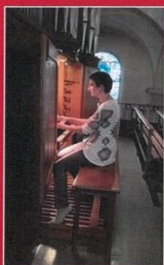
## EGLISE DE LEVIER

**DIMANCHE  
22 AOÛT 2021  
17 HEURES**



## FLÛTE ET ORGUE

**Stéphanie  
DEMIERRE  
Vincent  
ROCH  
Marie-Claude  
BLENY**



*Oeuvres de  
PACHELBEL, TELEMANN  
BACH, BOËLY,  
GUILMANT, VIERNE  
CHAMINADE*

**PARTICIPATION LIBRE**



**Mercredi 28 juillet 2021  
De 15h30 à 19h00**

**Salle des fêtes**



**Anthony MOREL**

**Professeur Particulier  
de Batterie et Guitare à Domicile**

Secteur: LEVIER, PONTARLIER, ARÇON

Agrément Service à la personne  
donnant droit à  
50% de CRÉDIT D'IMPÔT

**RENSEIGNEMENT: 06 85 73 07 49**

## MUSICART'S

Les inscriptions auront lieu

**le samedi 4 septembre  
de 14h à 16h**

à la salle de musique  
(à côté de la salle socio-culturelle)